

Qu'est-ce que la démarche d'auto-certification de machines ?

La procédure de certification des machines agricoles qui s'applique aux grands constructeurs concerne également l'exploitant auto-constructeur qui met à disposition une machine conçue et construite par ses soins. Il se doit de respecter les règles essentielles de santé et de sécurité qui s'appliquent à toutes les machines mises sur le marché européen. Afin de justifier, sous sa responsabilité, de la conformité de la machine, il doit établir un ensemble de documents décrits ci-dessous. Les formalités obligatoires pour l'auto-certification sont définies dans la Directive européenne 2006/42/CE transcrite dans le code du travail (Articles R 233-73 à R 233-76).

La procédure d'auto-certification s'articule en 3 étapes :

1 Etablir un dossier technique

Le dossier technique doit :

- permettre la vérification de la conformité de la machine aux exigences essentielles de santé et de sécurité
- être disponible pour toute autorité souhaitant vérifier la validité de la Déclaration CE de conformité (voir plus bas)
- être conservé 10 ans après la date de fabrication

Le dossier technique comprend :

- une description d'ensemble de la machine
- les plans d'ensemble et de détail de la machine + le plan des circuits de commande
- la liste des règles techniques et normes utilisées
- une documentation sur l'évaluation des risques et les solutions mises en œuvre pour atteindre un niveau de sécurité conforme aux exigences de la réglementation (dossier MSA)
- une copie de la notice d'instruction
- une copie de la déclaration CE de conformité

2 Rédiger et signer la Déclaration CE de conformité (voir modèle au verso)

3 Apposer le marquage CE sur la machine

Chaque machine doit porter, de manière lisible et indélébile, un marquage comprenant au minimum les indications suivantes :

- la raison sociale et l'adresse complète du fabricant,
- la désignation de la machine,
- l'année de construction,
- le marquage « CE ».



A chaque acte de mise sur le marché, le « vendeur » doit remettre à l'« acheteur » une notice d'instruction ainsi que la déclaration CE de conformité.

DECLARATION CE DE CONFORMITE

Le fabricant soussigné (raison sociale et adresse complète)

.....
.....

Personne autorisée à constituer le dossier technique (nom et adresse) :

.....
.....

déclare que la machine neuve désignée ci-après :

Dénomination générique :

Fonction :

Modèle :

est conforme :

- aux dispositions réglementaires définies par l'annexe I de la directive européenne 2006/42/CE.
- aux réglementations communautaires suivantes :
.....
- aux normes harmonisées, aux normes nationales, aux spécifications techniques nationales suivantes :
.....

Fait à

Le

Nom et fonction du signataire :

.....

Signature